

# Charte du Développement Durable du Lycée Jean Moulin

TRAVAIL REALISE PAR LA CLASSE DE  
TERMINALE ES 2  
ANNEE 2015-2016

## Article 1 : DANS LES LOCAUX ET LES ESPACES VERTS

A maintenir tous les locaux de l'établissement propres en jetant les papiers et autres déchets dans les poubelles ou sur des points de tri sélectif.  
Elle veillera aussi à ne pas dégrader le matériel. Les espaces verts du lycée Jean Moulin, tels que la pinède, ne devront pas être dégradés.

Pour respecter les trois grands principes qui caractérisent le développement durable: l'environnement, l'aspect socio-culturel et économique. L'ensemble des usagers du lycée Jean Moulin de Pézenas s'engagent

## Préambule

Le lycée Jean Moulin s'engage depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable d'après le rapport Brunstland de 1987 est : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations de répondre aux leurs »

## Article 4 : L'EAU

Ne pas gaspiller l'eau (dans les toilettes, à la cantine), à traiter délicatement le matériel à leur disposition et à prévenir les agents ou la vie scolaire s'ils observent un dysfonctionnement ou une dégradation éventuelle. Le lycée est équipé de robinets automatiques afin de limiter la surconsommation

## Article 2 : LES ECONOMIES D'ENERGIE

A faire des économies d'énergie en :  
-éteignant les lumières dans les salles (des cours, d'étude, du foyer, du CDI) en partant  
-éteignant les ordinateurs en sortant des salles (de cours, de TP, du CDI et des salles informatiques) .  
Pour le chauffage, en fermant correctement les portes afin de ne activer les capteurs de mouvement .  
En privilégiant le plus possible la lumière naturelle.

## Article 3 : AU RESTAURANT SCOLAIRE

A adopter une démarche de tri sélectif de leurs déchets et veillent à ne pas gaspiller la nourriture. Des opérations de sensibilisation à ces questions sont menées par le biais d'affiches et messages. A la cantine sont privilégiés le plus possible les produits locaux et les circuits courts.  
La cité scolaire dépense 7500 euros/an pour 5 bacs servant à contenir les déchets, dont la majorité provient du restaurant scolaire. De ce fait, le tri permettrait de réduire le nombre de bacs soit une économie d'environ 1500 euros/an.

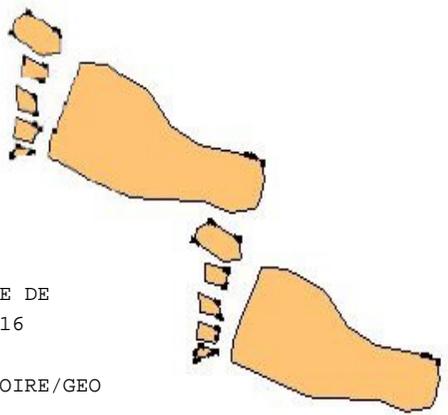
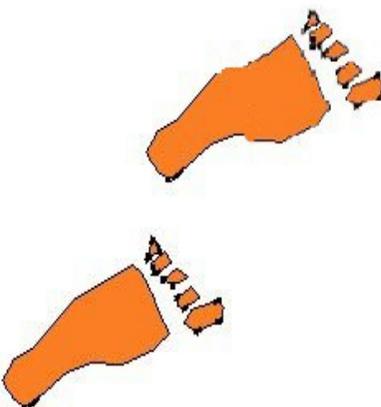
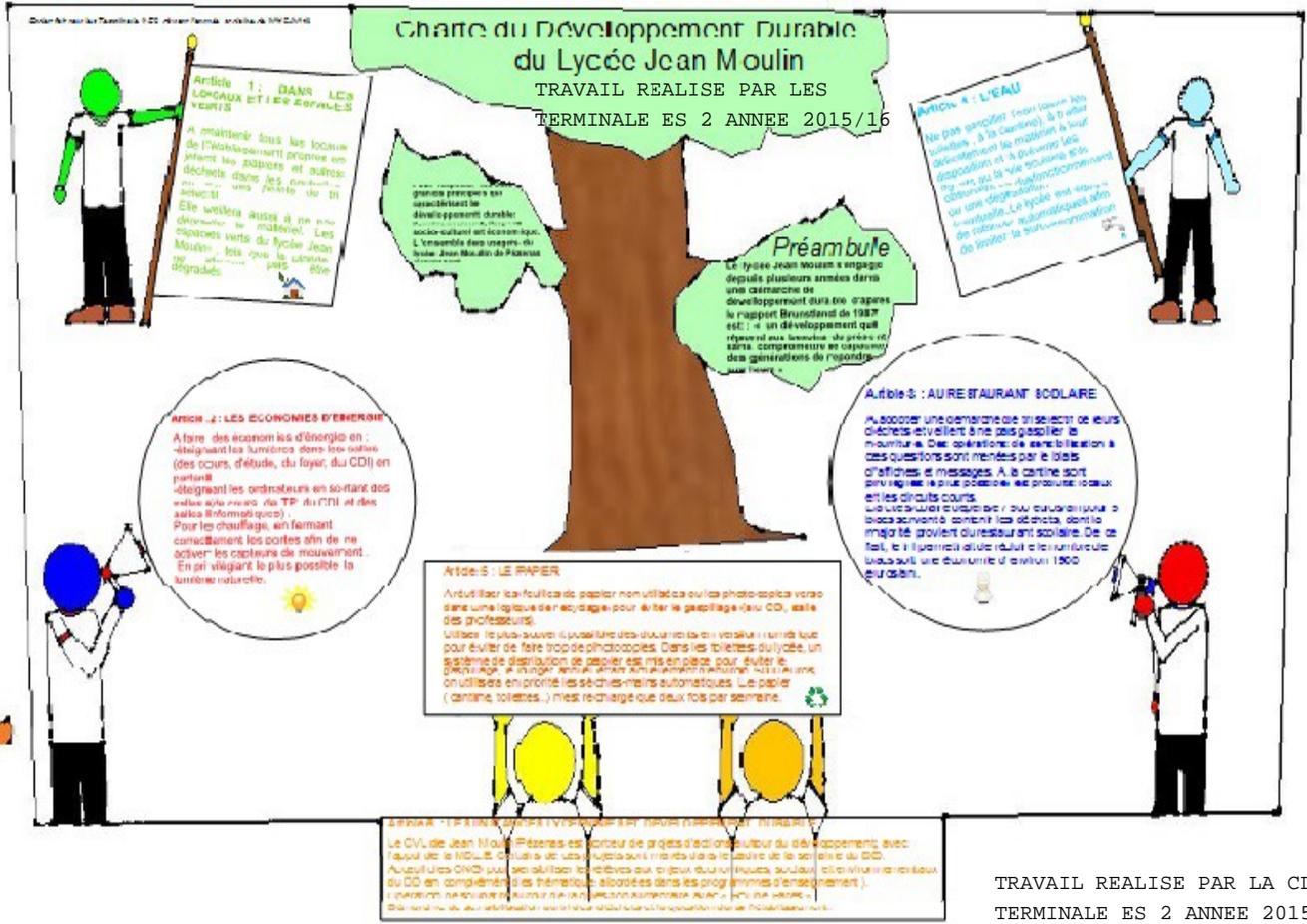
## Article 5 : LE PAPIER

A réutiliser les feuilles de papier non utilisées ou les photocopies verso dans une logique de recyclage pour éviter le gaspillage (au CDI, salle des professeurs).  
Utiliser le plus souvent possible des documents en version numérique pour éviter de faire trop de photocopies. Dans les toilettes du lycée, un système de distribution de papier est mis en place pour éviter le gaspillage, le budget annuel étant actuellement d'environ 5000 euros, on utilisera en priorité les sèche-mains automatiques. Le papier (cantine, toilettes...) n'est rechargé que deux fois par semaine.

## Article 6 : LES INSTANCES LYCEENNES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CVL de Jean Moulin Pézenas est porteur de projets d'actions autour du développement, avec l'appui de la MDLE. Certains de ces projets sont menés dans le cadre de la semaine du DD. Accueil des ONG pour sensibiliser les élèves aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du DD en complément des thématique abordées dans les programmes d'enseignement ).  
Opération de solidarité autour de la question alimentaire avec « Bol de Pâtes »  
Démarche de sensibilisation au tri des déchets et la question dans l'établissement.

TRAVAIL REALISE PAR LA CLASSE DE  
TERMINALE ES 2 DANS LE CADRE DE  
L'EMC  
ENCADRANTS MME ESPINOSA EMC  
MR LEFEVRE CPE  
MR TEULIE HEF DES AGENTS



TRAVAIL REALISE PAR LA CLASSE DE  
TERMINALE ES 2 ANNEE 2015/2016  
ENCADRANTS  
MME ESPINOSA PROFESSEUR HISTOIRE/GEO  
MR LEFEVRE CPE  
ME TEULIE CHEF DES AGENTS